Points de sécurité

Rappel pour les intervenants externes

Contacts

Merci de prendre contact avec la personne responsable du secteur dans lequel a lieu l'intervention.

Sécurité tpg	Romain Berger	+41 (0)22 308 32 02
Sécurité T	Didier Parreaux	+41 (0)22 308 35 52
I&B	Damien Roth	+41 (0)79 694 56 05
Bâtiments	Didier Doncque	+41 (0)79 248 09 67
Bachet	Jérémy Lietti	+41 (0)79 865 60 41
• Jonction	Sébastien Grenard	+41 (0)79 909 41 79
• En Chardon	Christophe Luce	+41 (0)79 122 95 34

Urgences

Le numéro d'appel d'urgence européen est valable dans toutes les situations: **112** Pour joindre les secouristes d'entreprise, composez le **3944 à l'interne**.

Comportements à suivre en cas d'urgence

- Observer, réfléchir, agir
- 2. Supprimer le danger
- 3. Vérifier l'état de conscience
- 4. Alerter les secours
- 5. Sauver la vie

Les numéros d'urgence sont atteignables directement depuis l'ensemble des téléphones tpg.



Police	117
Sapeurs-pompiers	118
Ambulances	144
Toxicologie	145
Rega	1414



Police	17
Sapeurs-Pompiers	18
Ambulances	15

Toxicologie......15



Sorties de secours

En cas de besoin, merci de suivre les chevrons (zone piétonne obligatoire).



Alarme

Besoin de déclencher des alarmes à cause de dégagements de fumées, de gaz ou de poussières? Le cas échéant, contactez sans attendre le service Bâtiments.

Horaires standards

de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, tous les jours de la semaine.

Si une intervention est à effectuer en dehors de ces horaires, merci de prévenir le service Bâtiment et le responsable du secteur.

Permis

Obligatoire pour conduire: nacelle, chariot élévateur, chariot à timon, grue, etc.

Sécuriser les lieux

Cette action est indispensable, d'autant plus en cas de soudure à l'arc, meulage, enlèvement de grilles, travaux en hauteur au-dessus de collaborateurs (sur nacelle) ou installation temporaire de tuyaux à même le sol.

EPI (Equipement de Protection Individuelle)

Il est obligatoire selon l'intervention.





Points de rassemblement

Bachet-de-Pesay

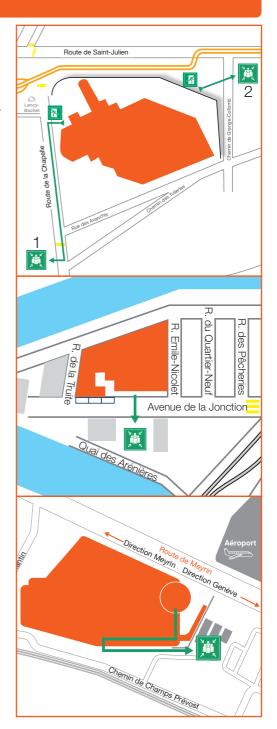
- 1. Pour les personnes qui évacuent le bâtiment du rez-de-chaussée au 4ème étage inclus: sortie par le portail principal sur la route de la Chapelle, puis se rendre sur le parking du Centre d'animation pour retraités (CAD).
- 2. Pour les personnes qui évacuent le bâtiment par les sous-sols: sortie par la boucle de tram au niveau de l'arrêt De Staël, puis se rendre au Chemin de Grange-Collomb.

Jonction

Pour l'ensemble du personnel qui évacue le bâtiment administratif de l'horloge et/ou le dépôt: sortie par la zone Arve et traverser la route en direction du point de rassemblement situé à côté de la grange (container).

En Chardon

Pour les personnes qui évacuent le bâtiment, que ce soit dans les ateliers ou dans la partie administrative: sortie au niveau du toit par l'accès donnant sur le chemin de Champs Prévost.



Produits dangereux

Sur l'ensemble de nos sites, merci de **limiter l'utilisation et la quantité** des produits portant ces pictogrammes.



Interdit sur nos sites

Sur l'ensemble de nos sites, il est **interdit de consommer** ces produits. Pour les personnes concernées, des espaces fumeurs réservés sont à disposition.







Danger

Les travaux sont interdits à proximité d'une ligne aérienne, sans accord préalable d'un responsable de l'infrastructure.



Déchets

Vous êtes responsables de l'évacuation de vos déchets. Dans une démarche responsable, des **points de tri sont à votre disposition** sur l'ensemble de nos sites. Pensez à les utiliser.

